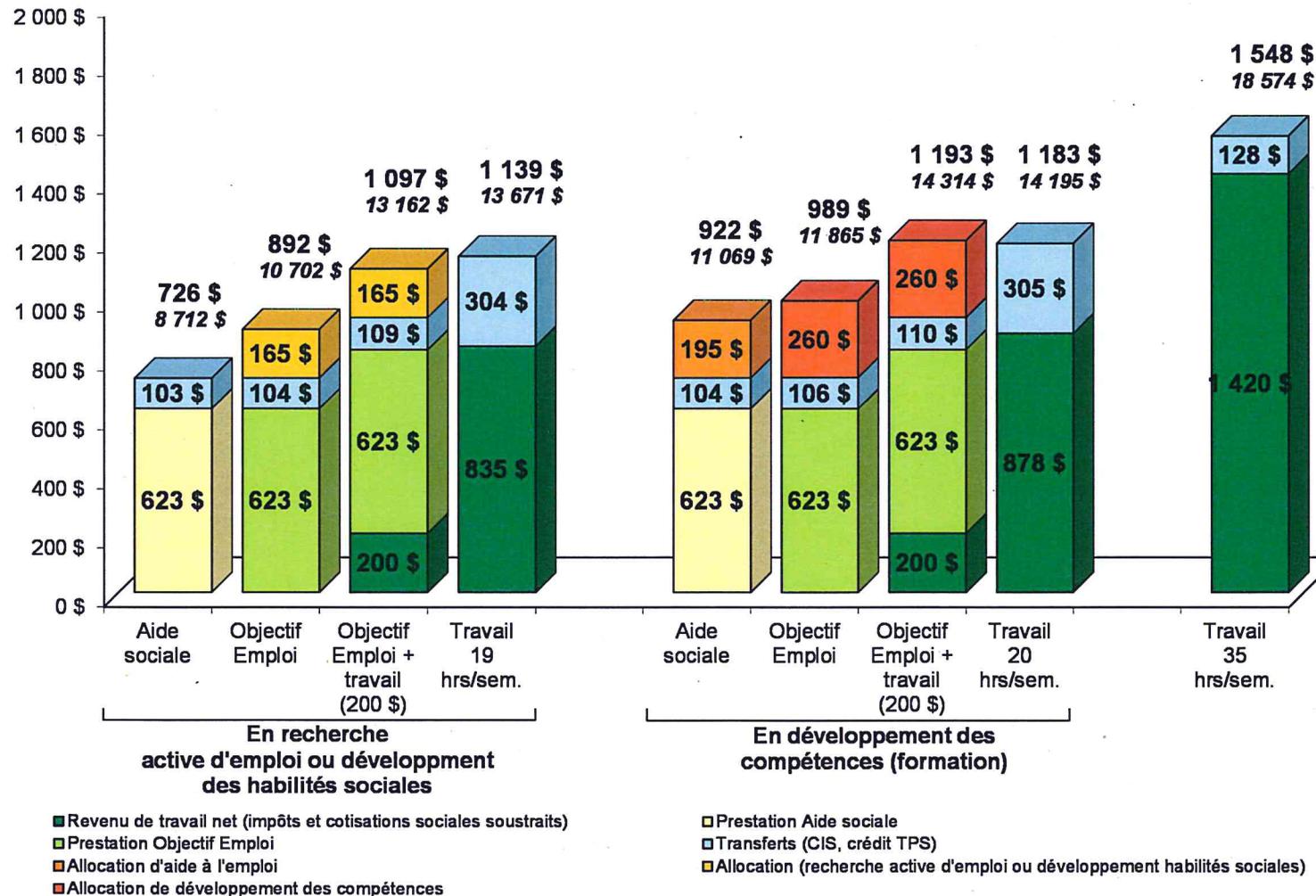


# Revenu disponible mensuel

## Personne seule

### 2016



Source : MTESS, Direction des politiques de sécurité du revenu

### OBJECTIF EMPLOI... UN CHOIX PAYANT

- Participer à Objectif Emploi tout en travaillant 4 heures par semaine (nombre d'heures pour atteindre l'exclusion de 200 \$) permet au participant de bénéficier d'un revenu disponible équivalent à un effort de travail d'environ 20 heures par semaine au salaire minimum.

### DES EFFORTS DE TRAVAIL RÉCOMPENSÉS

- Exclusion de base pour revenus de travail = 200 \$/mois (comme à l'aide sociale).

**PLUS... un supplément accordé aux participants à Objectif Emploi qui ont des revenus de travail supérieurs à l'exclusion de base :**

- Supplément de 20 % pour chaque dollar de revenu de travail qui excède l'exclusion de base.
- En considérant, en plus, la bonification de la Prime au travail annoncée dans le cadre du budget 2016-2017 pour les ménages sans enfants, les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) diminuent de 72 % à près de 50 %.

### RÉSULTAT...

- En cumulant l'effet du supplément pour revenus de travail à Objectif Emploi et la bonification de la Prime au travail, une personne seule conserve environ 50 % de ses revenus de travail qui excèdent l'exclusion de base.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Déposé le : 24 mai 2016

No. : CET-139

Secrétaire : Anik Laplante